

Jean-Luc GUILLOT  
Secrétaire Général  
Ligue Rhône Alpes de Tennis de Table

Aux clubs utilisant l'espace « monclub »

Saint Priest, le 07 sept.-09

ref : 09/10/JLG/RP/16

Madame, Monsieur,

Vous avez demandé l'autorisation d'utiliser l'espace mon club pour la gestion des licences de votre association en 09/10.

Nous tenons par la présente à vous rappeler les droits et contraintes liés à cette procédure :

Au niveau des avantages :

- le nombre de connexions est libre (différence avec SPID limitée à 50 connexions mensuelles),
- vous gardez les certificats médicaux au club,
- la saisie des licences par vos soins entraîne la mise en édition immédiate des cartons licences et vous pouvez également éditer une attestation de demande (sauf pour les mutés et étrangers) qui a valeur de licence pendant un mois.

Au niveau des contraintes :

- vous êtes responsable des déclarations que vous allez faire :

- état civil et coordonnées des adhérents
- information des adhérents sur le fait que vous leur demandez une licence
- signature des adhérents attestant qu'ils ont été informés des conditions d'assurance fédérale
- certificat médical valide

**NB : les certificats médicaux peuvent faire l'objet d'un contrôle par la LRATT et s'il apparaît que des joueurs ont participé à des rencontres ou des épreuves alors que leur certificat médical est postérieur à la date de ces rencontres ou épreuves, les sanctions sportives et financières prévues seront appliquées.**

**Ces contrôles peuvent intervenir à n'importe quel moment. Il est donc important que vous fassiez en sorte que les certificats médicaux soient facilement accessibles.**

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations sportives

Jean Luc Guillot  
Secrétaire Général de la LRATT

Copie : comités départementaux